

PAR COURRIEL

Montréal, le 1^{er} septembre 2026

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 23 août 2026

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 23 août dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des renseignements historiques concernant les permis numéros 17224-1 et 17224-2 détenus par LES SOLUTIONS PRÊTEURS INC. (autre nom : THE LENDERS SOLUTIONS INC.; NEQ : 1176245745)

:

- confirmer par écrit :
 1. si les permis numéros 17224-1 et 17224-2 étaient en vigueur le mars 2026;
 2. la catégorie exacte et la portée de chacun de ces permis à cette date;
 3. le nom légal, les autres noms commerciaux ou noms utilisés, ainsi que le NEQ associés à chacun de ces permis au mars 2026;
 4. les dates de délivrance initiale, de renouvellement et, le cas échéant, toute interruption, suspension, annulation, expiration, modification ou autre changement de statut de ces permis;
 5. si le titulaire des permis était autorisé, en vertu de ces permis, à conclure des contrats de crédit à coût élevé et/ou à agir comme prêteur d'argent au mars 2026;
 6. si vos dossiers contiennent des renseignements historiques permettant d'identifier « The Lenders » ou le site thelenders.ca comme nom commercial, marque, site Web ou activité associée à LES SOLUTIONS PRÊTEURS INC. / THE LENDERS SOLUTIONS INC.; et
 7. les renseignements ou documents historiques pertinents relatifs aux permis numéros 17224-1 et 17224-2 couvrant la période incluant le mars 2026.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les renseignements que nous détenons en lien avec votre requête. Ceux-ci vous sont communiqués en suivant la numérotation indiquée dans votre demande.

1. Ces deux permis étaient en vigueur le 2 mars 2026.
2. 17224-1 : Prêteur d'argent.
17224-2 : Commerçant qui conclut un contrat de crédit à coût élevé.
3. Ces permis sont détenus par Les Solutions Prêteurs Inc. portant le NEQ 1176245745. L'entreprise fait également affaire sous le nom The Lenders Solutions Inc.
4. Ces deux permis ont été délivrés en concomitance le 2 mars 2021. Ils ont ensuite été renouvelés les 28 février 2023 et 2025, pour une période de 2 ans.
5. Voir la réponse aux questions 1 et 2.
6. Nous ne détenons aucune information à ce sujet.
7. Vous trouverez ci-joints les formulaires de demande et de renouvellements de permis.

Cependant, les renseignements personnels qui se retrouvaient dans les documents remis ont été caviardés puisqu'ils auraient permis d'identifier une personne physique, ce qui est contraire à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les articles 53, 54 et 59 édictent d'ailleurs ce qui suit :

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée. (...)

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Elyse Pepin-Laporte
Responsable de l'accès à l'information

p. j.